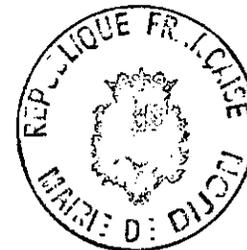


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 24 septembre 2007

**MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. PERRON

Membres présents : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - Mme DILLESEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. DANIERE - M. JULIEN - Mme FLAMENT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Melle MASLOUHI - M. JAPIOT - Mme KAROUBI - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme THYEBault - M. HELIE

Membres excusés : M. MASSON (pouvoir Mme Hervieu) - M. J.P. GILLOT - M. MAGLICA - Mme MANSAT - M. NUDANT (pouvoir Mme Williams) - M. BAZIN - M. BRIOT - Mme WILLIAMS - M. DUGOURD - Mme JARZAGUET - Mme VANDRIESSE - Mme CHOUX

Membres absents :

OBJET DE LA DELIBERATION

25, ruelle des Poussots - Acquisition d'uné parcelle de terrain

Madame Lemouzy, au nom des commissions de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la mutation d'une propriété bâtie grevée d'une servitude d'alignement, située 25, ruelle des Poussots, la Ville a recueilli l'accord amiable des acquéreurs pour qu'ils lui cèdent la seule partie de terrain concernée par l'élargissement de la voie. Il est précisé que la Ville prendrait en charge les frais liés au déplacement des compteurs de gaz et d'eau situés en limite de la voie publique sur présentation des factures, conformément aux devis préétablis, celles-ci étant payées, soit directement à Gaz de France et à la société concessionnaire, soit aux propriétaires. Dans l'attente de la réalisation de la mise à l'alignement, les cédants seraient autorisés à conserver la jouissance du terrain cédé, non clos, à titre gratuit.

Il est donc proposé de procéder à l'acquisition par la Ville, sur M. et Mme Rémy Godde, d'une parcelle de terrain 25, ruelle des Poussots, d'une superficie de 43 m², cadastrée section CN n° 303p, moyennant la somme de 903 €, soit 21 € le m², conforme à l'évaluation de France Domaine, dans les conditions précitées.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'Urbanisme, des Équipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1° décider l'acquisition par la Ville, sur M. et Mme Rémy Godde, domiciliés 1, rue Antoine Auguste Cournot, 21 000 Dijon, d'une parcelle de terrain 25, ruelle des Poussots, d'une superficie de 43 m², cadastrée section CN n° 303p, moyennant la somme de 903 €, soit 21 € le m² ;

2° autoriser les travaux liés au déplacement des compteurs de gaz et d'eau, situés en limite de la voie publique et décider que leur financement sera pris en charge par la Ville, sur présentation des factures, conformément aux devis préétablis, et que celles-ci seront payées soit directement à Gaz de France et à la société concessionnaire, soit aux propriétaires ;

3° attribuer la jouissance de la parcelle acquise par la Ville aux cédants, à titre gratuit, jusqu'à la réalisation de la mise à l'alignement de la voie ;

4° dire qu'il sera procédé à cette acquisition par acte notarié ;

5° m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 27/09/07

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

27 SEP. 2007



